

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER
2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Franck SEGONNE.

ORDRE DU JOUR

Délibération n° 1 Ouverture de crédits

Monsieur le Maire propose conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'ouvrir les crédits suivants en section d'investissement afin de pouvoir effectuer les paiements :

Budget principal :

IMPUTATION COMPTABLE	NATURE DE LA DEPENSES	MONTANTS DES CREDITS EN €
2151	Travaux chemin fontaine basse	5 600
2183	Ordinateur portable « Ecole de Lunel »	550
2188	Mini pelle et illumination Noël	43 000
	TOTAL CHAPITRE 21	49 150

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les ouvertures de crédits ci-dessus,
- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commentaire : Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur l'exercice 2024 nous allons récupérer sur le budget principal les 80 000 € verser au budget annexe de la chaufferie bois. Cette somme permettra d'autofinancer une partie de l'investissement 2024.

Délibération n° 2 Lancement appel d'offres aménagement vallée des loisirs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la Vallée des loisirs, la 1^{er} phase. Consiste au dévoiement des réseaux pluviaux et du traitement en surface avec le terrassement pour la zone de baignade et la création de la plage. L'estimation des travaux hors maître d'œuvre et divers est estimé à 393 000 € ht à ce stade de la procédure.

Après cette présentation,

Monsieur le Maire fait part du travail en cours pour la création d'une zone de baignade sur le lac à la Vallée des loisirs. Les études permettent de poursuivre les travaux d'aménagement de cette zone de baignade.

Aussi, il sollicite les membres du conseil municipal pour organiser ces travaux, à savoir le dévoiement des réseaux pluviaux et du traitement en surface avec le terrassement pour la zone de baignade et la création de la plage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- APPROUVE la réalisation de cette opération de création de zone de baignade sur le lac,
- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation du marché de travaux selon la procédure adaptée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents inhérents à ce projet.

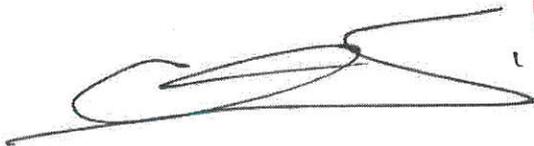
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Question et informations diverses

La séance est levée à 19 heures 15

PV validé par le secrétaire de séance

Franck SEGONNE



Le Maire,

Thierry DELBREIL

